



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/43/137  
S/19498  
12 février 1988

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session  
Points 42, 72, 130 et 137 de la liste  
préliminaire\*

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET  
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION  
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE  
ETATS

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON  
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-troisième année

Lettre datée du 10 février 1988, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de  
la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à mes précédentes lettres relatives à l'attaque militaire thaïlandaise contre le territoire lao aux environs de la commune de Na Bo Noy, district de Botène, province de Sayaboury, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les derniers développements de la situation.

Le 5 février courant, à l'appui de leurs violentes attaques d'infanterie, les troupes militaires thaïlandaises ont pillonné à l'artillerie lourde les positions lao. Exerçant leur droit de légitime défense, les forces locales laotiennes ont vigoureusement répliqué, infligeant ainsi de lourdes pertes à la partie thaïlandaise. Le 6 février, un avion thaïlandais télépiloté a effectué des vols de reconnaissance à 10 kilomètres à l'intérieur du territoire lao et a été abattu sur place par les forces lao.

Le 8 février 1988, le journal thaïlandais Siamrath a rapporté qu'un nombre de membres du Parlement thaïlandais tout en critiquant la politique d'usage de la force pour régler le problème poursuivie par le Gouvernement de la Thaïlande, se

\* A/43/50.

sont prononcés en faveur d'une solution négociée. Certains sont même allés jusqu'à douter de la validité de l'argumentation juridique du Gouvernement de la Thaïlande prônant la souveraineté thaïe sur la région contestée. En dépit de l'opinion favorable au règlement pacifique du problème, le Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande a encore le 9 février 1988 déclaré que le Gouvernement thaïlandais ne négociera pas aussi longtemps que les troupes lao ne se sont pas retirées de la région, c'est-à-dire du territoire lao. Qui pis est, le Ministre thaïlandais de la défense a le même jour déclaré qu'il réajustera les tactiques militaires dans le but de lancer des attaques encore plus violentes contre les positions des forces lao. Ces deux déclarations témoignent sans conteste de la volonté du Gouvernement thaïlandais de recourir à la force pour régler le problème. De nouvelles attaques d'envergure sont par conséquent imminentes, ce qui risquerait de menacer le bon voisinage entre les deux peuples lao et thaïlandais ainsi que la paix, la stabilité et la coopération en Asie du Sud-Est.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 42, 72, 130 et 137 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Alounkeo KITTIKHOUN

-----